

Nouveaux Cahiers du socialisme



Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN En action depuis cent ans !

Bertrand Guibord

Number 25, Winter 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/94867ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guibord, B. (2021). Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN : en action depuis cent ans ! *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (25), 193–200.

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

En action depuis cent ans !

Bertrand Guibord, au nom du comité exécutif du CCMM-CSN

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN)¹ célèbre en cette année 2020 son centième anniversaire. L'organisation, reconnue comme l'une des plus combatives du milieu syndical, est riche d'une histoire de luttes syndicales, sociales et politiques qui la placent au cœur de l'histoire syndicale du Québec.

Le travail du CCMM-CSN s'exerce sur différents plans, que l'on résume traditionnellement à deux « fronts » : le premier concerne l'action syndicale à proprement parler (lutte pour de meilleures conditions de travail, mobilisation, formation, etc.) alors que le deuxième front désigne la lutte sociopolitique menée sur des enjeux plus généraux, tels l'environnement, la condition féminine, l'éducation, etc. Bien sûr, cette distinction entre les deux fronts, qui remonte à la présidence de Marcel Pepin à la CSN durant les années 1960, est en partie artificielle : dans bien des cas, une lutte qui d'un point de vue relève du deuxième front représente, envisagée selon un autre point de vue, une lutte de premier front. Pensons par exemple aux revendications des travailleuses et travailleurs du domaine de la santé et des services sociaux : les revendications des syndicats en matière de conditions de travail, donc du premier front, sont pour l'ensemble de la population une lutte de deuxième front pour l'amélioration des services publics. On pourrait en dire autant en ce qui concerne les revendications des syndicats des milieux de l'éducation et de la petite enfance. En fait, pour le CCMM-CSN, l'action syndicale est indissociable de l'action politique : c'est de cette manière intégrée qu'il conçoit son travail et qu'il l'organise.

1 Au moment d'écrire ces lignes, le CCMM-CSN regroupe plus de 350 syndicats des régions de Montréal, de Laval, de la Baie-James et du Nunavik, dans tous les secteurs d'activités. Ces syndicats comptent au total plus de 100 000 membres. L'équipe du CCMM-CSN est constituée de neuf personnes conseillères, cinq employées de bureau, quatre élu·es et un responsable du service de l'entraide.

Bien sûr, les idées défendues par le Conseil central ainsi que sa manière d'organiser la lutte pour les faire valoir ont évolué au fil du temps. Il n'en reste pas moins que les grands enjeux autour desquels s'articule son action demeurent les mêmes : l'éducation populaire et la formation, l'appui aux syndicats en lutte, l'intervention politique régionale et la coopération avec les groupes militants de la région. À plusieurs égards, le Conseil central a joué au cours du dernier siècle le rôle de fer de lance dans des luttes ayant mené à des avancées en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale et de la démocratie pour l'ensemble de la population, syndiquée ou non.

Nous aborderons dans les lignes qui suivent quelques-uns des aspects du travail effectué au Conseil central pour en faire ressortir non seulement l'évolution historique, mais surtout la cohérence au fil du temps. Ceci ne veut pas dire que les positions défendues par le CCMM-CSN sont exactement les mêmes qu'au moment de sa fondation il y a cent ans, tant s'en faut, mais plutôt que, malgré l'évolution de ses positions idéologiques, certaines constantes l'animent depuis ses débuts et continuent de déterminer son action de nos jours.

Formation et éducation populaire

Aux origines les plus lointaines du Conseil central des syndicats catholiques nationaux de Montréal (CCSNM), l'ancêtre de l'actuel CCMM-CSN, fondé le 20 février 1920, se trouve la volonté d'outiller les travailleuses et travailleurs sur le plan syndical et politique. À une époque où les syndicats internationaux (lire : étatsuniens) étaient en croissance au Québec, le clergé cherchait une manière d'éviter que les travailleurs canadiens-français, catholiques, ne subissent l'influence perçue comme délétère de ces organisations, considérées à tort ou à raison comme communistes, protestantes, voire athées. Il était hors de question pour les autorités ecclésiastiques de l'époque de laisser une telle influence affecter leurs ouailles, si bien que dès le début du XX^e siècle, différents groupes d'éducation syndicale et populaire furent mis sur pied, notamment le Cercle Léon XIII, nommé en l'honneur de celui qui a été surnommé « le pape des ouvriers² » et qui fit paraître, en 1891, une célèbre encyclique critique des effets du système capitaliste, *Rerum novarum*. L'Église catholique reconnaît alors pour la première fois aux ouvriers le droit de se syndiquer dans la mesure, bien sûr, où ils le font au sein d'organisations catholiques.

C'est en 1918 qu'est fondé par l'abbé Edmour Hébert le Cercle Léon XIII, première organisation syndicale catholique de la région de Montréal³. Il se donne pour mission

2 Thomas Collombat et Sophie Potvin, « Le Conseil central de Montréal dans l'histoire du Québec et de la CSN », dans *Cent ans de luttes. Faits saillants d'une histoire d'actions militantes et de combats solidaires*, M Éditeur, St-Joseph-du-Lac, 2020, p. 29.

3 Secrétariat des syndicats catholiques nationaux du district de Montréal, *La Vie syndicale*, vol. 4, n° 8, juin 1928, p. 1.

première l'éducation des ouvriers, dans la perspective de la doctrine sociale de l'Église, mais en viendra également à travailler à la création de syndicats. Durant près de 25 ans, le Cercle Léon XIII fera office de service de formation du CCSNM.

Avec le temps, le Conseil central prend ses distances de l'Église : alors qu'à ses débuts un aumônier jouait le rôle d'autorité morale dans les débats du CCSNM, l'organisation se détachera progressivement de l'influence cléricale jusqu'à se laïciser complètement à partir des années 1960. Il devenait dès lors crucial pour le CCSNM de se doter de ses propres outils de formation.

Depuis, la formation représente l'un des aspects essentiels du travail du Conseil central. Celle-ci concerne différents aspects de l'action syndicale : l'organisation du syndicat lui-même, afin de permettre aux élu·es et délégué·es syndicaux de disposer de toutes les compétences et connaissances nécessaires à leur travail, mais aussi les enjeux politiques, afin que les membres des syndicats aient accès à des connaissances et analyses qui donnent du sens à leur action et les incitent à se mobiliser politiquement. La décennie 1970 marque à cet égard un point culminant : des formations et des séminaires, s'étendant parfois sur plusieurs jours, sont organisés presque chaque semaine, sur des sujets variés allant de la solidarité internationale à la santé-sécurité au travail, en passant par les droits des femmes et des personnes immigrantes ou réfugiées.

Encore de nos jours, le CCMM-CSN organise des dizaines de séances de formation chaque semestre, dont la majorité se concentre maintenant sur le travail de premier front : formation pour les nouveaux élu·es ou délégué·es syndicaux, pour les trésoriers, les secrétaires, les responsables de l'information, de la mobilisation ; à cela s'ajoutent d'autres types de formations liées à des enjeux sociaux et politiques comme celles portant sur la condition féminine, les accidents du travail, l'environnement, etc. La formation représente ainsi une excellente manière de recruter des militantes et des militants en provenance des syndicats affiliés, et implique le travail de dizaines de personnes formatrices également issues des syndicats. Celles-ci partagent leur expérience et leurs connaissances de manière à renforcer l'ensemble des syndicats de la région et leur permettre de défendre les intérêts de leurs membres. C'est encore aujourd'hui l'un des aspects fondamentaux du travail du CCMM-CSN auprès de ses syndicats affiliés.

Le travail d'éducation politique du CCMM-CSN se poursuit également par l'entremise de soirées thématiques organisées par les comités des *fronts de lutte*⁴, qui abordent une multitude de questions sociopolitiques d'actualité. Ces soirées sont ouvertes à

4 Le CCMM-CSN compte dix fronts de lutte : santé et services sociaux, environnement, condition féminine, immigration et relations interculturelles, droit au travail, action en santé-sécurité du travail, solidarité internationale, éducation, jeunes et LGBT+.

toutes celles et ceux qui souhaitent y participer, membres d'un syndicat affilié ou non. Elles permettent de mieux comprendre des dossiers politiques importants, et constituent également un moyen d'appuyer les organisations militantes de la société civile en faisant connaître les enjeux sur lesquels elles travaillent ainsi que les campagnes en cours dans la région.

Appui aux syndicats

Un autre élément clé de l'action du Conseil central à travers le temps est bien sûr l'appui aux syndicats en lutte, que ce soit lors du renouvellement de leur convention collective ou à l'occasion d'une mobilisation en cours de convention.

Dès le début, le CCSNM a appuyé la lutte des travailleuses et travailleurs pour l'amélioration de leurs conditions de travail, souvent pénibles au début du vingtième siècle. Il a pris part à de nombreuses grèves emblématiques : qu'on pense à celles des ouvriers du transport contre le *One man car* durant les années 1920, des ouvrières de la Dominion Textile en 1946, à la grève de l'Amiante à Asbestos (1949), à celle de Murdochville huit ans plus tard, à la grève chez Dupuis Frères (1952) ou à celle des réalisateurs de Radio-Canada (1958), tous des conflits qui ont laissé une trace dans l'imaginaire québécois⁵. Il est à noter que quelques-uns de ces conflits se sont déroulés en dehors du territoire du Conseil central, ce qui ne l'a pas empêché de prêter main-forte aux travailleurs et travailleuses.

À la CSN, le travail des conseils centraux concerne l'analyse stratégique, la mobilisation et l'organisation de la grève – la négociation et les aspects juridiques d'un conflit étant davantage du ressort de la fédération à laquelle le syndicat est affilié. Les personnes conseillères syndicales (PCS), majoritairement en provenance du Service d'appui aux mobilisations et la vie régionale de la CSN et affectées au Conseil central, ont pour rôle principal d'appuyer les syndicats afin d'augmenter leur rapport de force pendant leurs négociations, de structurer leurs réseaux de communications, et si nécessaire, de conseiller les syndicats sur la manière stratégique de mener leur conflit, dans le respect de l'autonomie de chaque syndicat, une valeur incontournable à la CSN. Les PCS proviennent souvent de syndicats ayant connu des conflits de travail, et font bénéficier les syndicats en lutte de leur expérience et de leur expertise en matière de mobilisation. Appuyées par les employées de bureau du Conseil central et en collaboration avec les personnes conseillères des fédérations, les PCS vont notamment contribuer à la rédaction de tracts, à l'organisation des actions et des assemblées générales, à l'évaluation du rapport de force et, de façon générale, à la réflexion stratégique.

5 *Cent ans de luttes, op. cit.*, p. 34-37.

Même si le nombre de grèves a beaucoup diminué au cours des dernières décennies, l'appui aux luttes demeure le cœur du travail du Conseil central et garde toute l'équipe bien occupée ! Lorsqu'on pense à l'ampleur du défi posé par les négociations du secteur public, ou aux négociations coordonnées dans le secteur de l'hôtellerie, par exemple, on peut comprendre qu'une part importante du travail des PCS et de l'équipe de Conseil central soit consacrée à l'appui aux luttes. Au cours des dernières années, des conflits comme celui au Journal de Montréal en 2010, à l'Hôtel des Gouverneurs de la Place Dupuis et à la SAQ en 2016-2017 ainsi que dans les centres de la petite enfance en 2018 ont impliqué des centaines sinon des milliers de grévistes. Ceci illustre bien l'importance du travail effectué par le Conseil central du point de vue de la mobilisation, tant par son ampleur que par son intensité.

Action politique régionale

Par-delà le premier front, une part importante du travail effectué par le Conseil central, en particulier par ses élu·es et ses comités, est de nature politique. Seul ou en coalition avec des groupes alliés, le CCMM-CSN intervient ainsi publiquement sur des enjeux sociaux, politiques, économiques, environnementaux, démocratiques, afin de faire entendre sa voix et de faire valoir les principes qui sont les siens⁶. Ces interventions prennent différentes formes : publications de déclaration, conférences de presse, manifestations et actions de mobilisation, participation à des forums régionaux, présence sur des conseils d'administration, etc.

C'est probablement sur ce plan que l'évolution idéologique du CCMM-CSN au cours du dernier siècle est la plus évidente : non seulement les dossiers chauds de l'actualité politique ont changé avec le temps, mais l'évolution des mentalités fait en sorte que les positions défendues par le Conseil central se transforment, malgré une conviction toujours renouvelée en faveur de la justice sociale, de l'égalité et de la démocratie. Par exemple, alors qu'il défendait des positions vigoureusement anticommunistes au tournant des années 1940, ce sera trente ans plus tard la lutte au capitalisme qui sera au cœur de l'action politique du CCSNM. En font foi les thèmes des congrès durant les années 1970 : *Le socialisme, c'est la démocratie* (1972), *Libérons-nous par la solidarité de l'exploitation patronale capitaliste* (1974) et *Seule la mobilisation des travailleurs vaincra le capitalisme* (1975)⁷.

Depuis un demi-siècle, le CCMM-CSN a adopté plus ouvertement une position de contestation des pouvoirs politiques qui ne se dément pas, et n'épargne aucun

6 Il est possible de prendre connaissance de la déclaration de principes du CCMM-CSN à : <<https://www.ccmm-csn.qc.ca/2010-34e-congres-declaration-de-principes/>>.

7 Stéphanie Poirier, *Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) à l'heure de la radicalisation syndicale, 1968-1980*, mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, 2005, p. 114.

gouvernement, municipal, provincial ou fédéral. La lutte contre le duplessisme dans les années 1940 a été suivie de la résistance à la très réactionnaire administration Drapeau à Montréal durant les années 1960 et des affrontements avec le gouvernement fédéral dans le dossier des « gars de Lapalme », l'une des luttes les plus marquantes de l'histoire du Conseil central. L'action au niveau municipal s'est concrétisée par une contribution importante à la mise sur pied du Front d'action politique (FRAP), parti politique ouvrier qui, n'eût été de l'adoption des mesures de guerre lors de la crise d'Octobre de 1970 et d'une campagne de propagande soutenue de la part des forces réactionnaires de la région, semblait devoir connaître un certain succès électoral⁸. Deux des candidats du FRAP aux élections de 1970 étaient d'ailleurs membres de l'exécutif du CCSNM. La création du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM)⁹, à l'initiative du Conseil central mené par Michel Chartrand, illustre aussi cette volonté affichée de travailler en coalition avec les organisations alliées afin d'exercer une influence politique significative sur la politique montréalaise et régionale.

Plus récemment, ce sont les luttes pour la défense des services publics et contre l'austérité qui ont suscité les plus grandes mobilisations politiques au CCMM-CSN. Des campagnes régionales et nationales ont donné lieu à de nombreuses actions, des manifestations de masse aux occupations d'institutions financières. La journée du 1^{er} mai 2015 a été particulièrement marquante à cet effet, alors que des manifestations et des actions ont été organisées partout sur l'Île de Montréal durant toute la journée, certains syndicats allant jusqu'à adopter des mandats de grève politique. Notons aussi la participation aux manifestations contre la Zone de libre-échange américaine lors du Sommet de Québec en 2001, où plus de 2000 militantes et militants des syndicats affiliés au CCMM-CSN se sont rendus à Québec pour manifester leur opposition à l'hégémonie néolibérale.

Cette action politique s'inscrit aussi dans le cadre des débats internes de la CSN, où le Conseil central intervient fréquemment lors des instances pour influencer les positions confédérales. Les intérêts et positions politiques des organisations affiliées à la CSN n'étant pas toutes identiques, ces interventions peuvent par moment soulever d'intenses débats, comme ce fut le cas par exemple lors des discussions sur le projet de loi créant la Commission de la santé et de la sécurité au travail en 1977, que le CCSNM dénonçait vigoureusement, alors que la position dominante à la CSN lui était plutôt favorable. Ces échanges, notamment lors des réunions du conseil confédéral de la CSN, contribuent à faire avancer les positions de la confédération sur différents dossiers, ce qui est particulièrement le cas ces dernières années en ce qui concerne l'environnement et le libre-échange.

8 Collombat et Potvin, *op. cit.*, p. 43.

9 Aujourd'hui connu sous le nom de Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM).

Les fronts de lutte

On ne saurait parler du conseil central sans traiter de la place qu'y occupent les fronts de lutte. Mis sur pied progressivement à partir des années soixante, on en compte maintenant dix, qui sont organisés autour d'autant de thèmes de réflexion et d'action. Chaque front de lutte dispose d'un comité composé de militantes et de militants, d'une personne responsable du comité, d'une responsable du dossier à l'exécutif, d'une personne conseillère et d'une employée de bureau. Ces comités, relativement autonomes, permettent de regrouper des personnes préoccupées par un dossier en particulier afin d'approfondir la réflexion et d'organiser des actions et activités autour des enjeux jugés prioritaires. Par ailleurs, les responsables des comités constituent, avec l'exécutif, le conseil syndical, une instance démocratique centrale de l'organisation, ce qui illustre bien l'importance accordée au deuxième front et aux enjeux sociopolitiques.

Historiquement, les comités des fronts de lutte ont joué un rôle non négligeable dans plusieurs dossiers sociaux d'importance : qu'on pense au dynamisme des militantes et militants du comité LGBT+ (appelé à l'époque le comité des gais et lesbiennes) dans la lutte pour la reconnaissance des conjoints puis du mariage entre personnes du même sexe durant les années 1990 et 2000. La défense des droits des personnes LGBT+ est un exemple éloquent de la manière dont l'action des fronts de lutte du CCMM-CSN peut exercer une influence profonde sur la CSN : alors que cette défense est maintenant un enjeu consensuel au niveau confédéral, ce sont initialement les délégué·es du CCMM-CSN qui ont porté cette cause et convaincu le congrès de la CSN de son importance.

La condition féminine constitue aussi un front de lutte névralgique depuis des décennies où des avancées certaines ont été réalisées. La campagne pour les garderies publiques, qui remonte aux années 1970, en est un exemple frappant, la persévérance des militantes du comité du Conseil central ayant contribué à la création, 25 ans plus tard, du réseau des centres de la petite enfance. Le comité de la condition féminine a aussi joué un rôle important dans l'organisation de la marche *Du pain et des roses* en 1995, devenue aujourd'hui la Marche mondiale des femmes.

Depuis les années 1970, le conseil central a joué un rôle important en solidarité internationale. Il a ainsi été à l'origine d'importantes campagnes internationales d'appui au peuple chilien à la suite du coup d'État de 1973, ainsi qu'au peuple palestinien dans sa lutte contre l'oppression israélienne, dossiers qui continuent d'occuper le comité. Ce dernier est à l'origine de la Conférence internationale de solidarité ouvrière, en 1975, devenue par la suite le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), une organisation toujours très active.

Dans les dernières années, le dossier de l'environnement s'est imposé. Le comité environnement et développement durable a été très actif, notamment par une

participation soutenue aux travaux du Front commun pour la transition énergétique et une contribution à l'organisation de diverses actions, dont la manifestation monstre du 27 septembre 2019.

À l'heure des changements climatiques, de la lutte contre le racisme systémique, de la pandémie de COVID-19 et d'une polarisation politique croissante partout sur la planète, les progressistes d'ici et d'ailleurs ont beaucoup de pain sur la planche. Fort de son histoire et de la détermination de ses militantes et militants, le CCMM-CSN débute son deuxième siècle d'existence dans des circonstances dont l'issue est incertaine. Une chose est sûre en revanche : ce n'est que par l'unité, la solidarité et la mobilisation de l'ensemble des forces progressistes de la société que nous viendrons à bout des systèmes économiques et politiques qui se fondent sur l'exploitation des êtres humains et de la nature, les inégalités et l'injustice. En ce sens, le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN poursuivra ses luttes en solidarité avec toutes les organisations et les personnes qui souhaitent agir pour que notre société devienne plus juste, plus inclusive, plus démocratique et plus écologique !

